

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 13 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 08 janvier 2020)

PRESENTS (es) : Mesdames DESOY, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT, DEVILLE
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, GOURDIER, LE BOT, BAUDOU

ABSENTS (es) : M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESOY), M. LECLERC (pouvoir à M. GILLET),
M. ARZILLIER

Madame Valérie MOINDJIE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 01/2020 : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la commune

Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la commune

Madame le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la participation financière de la collectivité au titre du risque "santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), aux agents de la commune à hauteur de 20 €.

Le comité technique a rendu un avis favorable à ce projet le 06 décembre 2019.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

Article 1 : Labellisation

La commune de Les Mesneux accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité, agents de droit privé.

Article 3 : Montant des dépenses

Le montant de la participation par agent est de 20 € mensuel (montant net pour l'agent).

Article 4 : Modalités de versement de la participation

Le mode de versement de participation est un versement direct aux agents. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur (elle sera exigée par le percepteur).

Article 5 : Exécution

Madame le maire, est chargée, de la mise en œuvre de la présente décision.

Point sur les dossiers en cours

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 12 décembre 2019 pour le groupe scolaire, la Communauté Urbaine nous demande la liste des naissances depuis 2010.

Madame le Maire présente une note sur la suppression de la taxe d'habitation qui sera définitive en 2022.

Rapport des commissions

Commission vie locale : le bilan des animations des fêtes de fin d'année est positif.

Informations diverses

- Le Budget Primitif de la collectivité sera voté le 02 mars 2020 avant les élections municipales.
- Le muret de la place de la Mairie est en cours de rénovation, les chasse-roues seront posés prochainement.
- L'entreprise GHM prend en charge la mise en peinture de la fontaine, les frais de transport sont à la charge de la commune.
- La carte postale remise aux donateurs (minimum 50€) pour la restauration de l'Eglise Saint Remi va être finalisée.

Questions diverses

- Madame Moindjie propose de mettre un portail électrique au cimetière, au vu du prix que cela coûterait et après discussion du conseil municipal, il est proposé de ne plus mettre de cadenas.
- Nids de poule sur les chaussées : rue de Jouy, rue du Hordon, rue des Bavolets, rue de la Charme, nous allons demander des seaux d'enrobés au pôle Champagne Vesle.
- Madame Tilly informe que le crépi du bâtiment communal s'abîme à plusieurs endroits.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 02 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 13 janvier 2020

Le Maire,
Anny Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 :

MME DESSOY	M. GILLET	M. ARZILLIER	M. GOURDIER
M. BAUDOU	M. SEVERIN	MME CAILLAT	MME DEVILLE
M. FERY	MME TILLY	M. LE BOT	M. LECLERC
M. BINET	MME MOINDJIE	M. PIGER	